



REGLEMENTATION

Système de Sécurité Incendie

NOUVEL ARRÊTÉ N° 1510 du Ministère de l'Environnement du 1er janvier 2003

La commande manuelle des exutoires est au minimum installée en 2 points opposés de l'entrepôt de sorte que l'actionnement d'une commande empêche la manœuvre inverse par la ou les autres commandes. Ces commandes manuelles sont facilement accessibles depuis les issues du bâtiment ou de chacune des cellules de stockage.

REGLES D'INSTALLATION

Selon NFS 61- 932

L'ensemble des éléments doit être fixé solidement et la position du boîtier ainsi que le cheminement de câble doivent permettre un fonctionnement correct et une manœuvre aisée.

La réglementation impose que le boîtier de commande soit installé en niveau d'accès zéro (à disposition du public) près de l'issue principale. L'organe de sécurité à déclencher doit être placé à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

Les liaisons pneumatiques doivent être rendues inaccessibles au niveau d'accès 0 et protégée par des gaines contre les chocs mécaniques accidentels. Les liaisons pneumatiques doivent soit cheminer à l'intérieur des locaux hors gel, soit être protégées efficacement contre le gel.

La contenance des cartouches CO₂ est déterminée selon le nombre d'exutoires à asservir et la longueur des canalisations.

OBLIGATION DE MAINTENANCE

Arrêté du 5 août 2002 - pour les installations classés et entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510

Art.24 : l'exploitant doit s'assurer d'une bonne maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie (exutoires, systèmes de détection et d'extinction, portes coupe-feu, colonne sèche notamment (...))

NF S 61-933 : Des opérations de vérification du Système de Sécurité Incendie doivent être réalisées périodiquement (périodicité annuelle : essai des dispositifs de commande, périodicité semestrielle : essai des exutoires, ouvrants, ...)

SOLUTION PNEUMATIQUE POUR BÂTIMENTS INDUSTRIELS CLASSÉS 1510 - CANTON > 500 M²

- 1 Couronnes de 25 ml de tube cuivre Ø 5 ou 6 mm
- 2 Gains de protection
- 3 Colliers attache-cuivre Ø 5 ou 6 mm ou agrafes selon le support
- 4 Coffret CO₂ bizona O/O/F jusqu'à 300 g
ou coffret CO₂ bizona O/O/F jusqu'à 500 g, avec module pneumatique conforme NFS 61-938
- 5 12 cartouches CO₂ (APS) - grammage en fonction de la configuration des locaux et de l'installation de désenfumage - dont 6 pour essai et réception
- 6 Coffret CO₂ ouverture seule conforme NFS 61-938
- 7 4 cartouches CO₂ (APS) pour le coffret CO₂ ouverture seule - dont 2 pour essai et réception



6



4



+

DESSCRIPTIF

A l'entrée principale du Bâtiment : Coffret CO₂ bizona O/O/F

Dispositif de Commande manuelle (DCM) à énergie pneumatique pour commande de désenfumage d'un ensemble de Dispositif d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (DENFC) au sein d'un canton. Il est spécifiquement adapté pour être installé dans les cantons dont la surface à désenfumer est supérieure à 500 m² (§ 5.4.3. de la norme NFS 61-932).



En commande déportée :

A l'extrémité du canton concerné, installation d'un **Dispositif de Commande Manuelle (DCM)** type **coffret CO₂ ouverture seule**, permettant de déclencher à distance l'ensemble des DENFC existants.

	Dimensions du coffret CO ₂ O/S
Coffret CO ₂ O/S pour cartouche de 15 g	L. 68 x H. 212 x P. 51 mm
Coffret CO ₂ O/S pour cartouche de 27 à 100 g	L. 102 x H. 281 x P. 60 mm

Commande de désenfumage (niveau d'accès 0)



INSTALLATION ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE NATUREL

L'assurance d'un partenaire qui s'occupe de tout :

ECODIS est certifié APSAD I17/F17 et vous assure l'installation et la maintenance des systèmes de désenfumage naturel en conformité avec les exigences réglementaires. Grâce à un maillage national de 80 techniciens et poseurs compétents, ECODIS opère dans la France entière.

SERVICE DE POSE

Nous procédons à la pose de l'ensemble des systèmes de désenfumage naturel dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur : Code de la Construction et de l'Habitation, Code du travail, IT 246, Arrêté 1510, NFS 61-932.

ECODIS met en place un ensemble de mesures lors de ses interventions pour garantir la sécurité collective et individuelle des personnes.

- Contactez votre Chargé d'Affaires

SERVICE DE MAINTENANCE

Nous effectuons la maintenance préventive périodique sur vos installations de désenfumage pour que vous soyez sûrs et certains ! Selon les règles d'exploitation et de maintenance fixées par la norme NFS 61-933, suite aux vérifications périodiques, nous proposons la maintenance curative des appareils afin d'en garantir le bon fonctionnement. En cas d'urgence nous intervenons pour dépannage sous 48 heures maximum.



Parc d'affaires de la Vallée d'Ozon - 69970 CHAPONNAY
Tél. : +33 (0)4 78 96 69 00 - Fax : +33 (0)4 78 96 69 19 - E-mail : accueil@ecodis.fr
www.ecodis.fr www.essmann-group.de

